



DÉCLARATION LIMINAIRE DU Sgen-CFDT À LA CAPA DU 13 FEVRIER 2018

Cette **commission administrative** est la première à examiner les promotions des certifiés selon les nouvelles règles du PPCR.

C'est une occasion pour les commissaires paritaires du Sgen-CFDT de se féliciter de l'adoption de ces nouveaux principes pour le déroulement des carrières des enseignants en application du protocole « **Parcours professionnels, carrières et rémunérations** », même si le Sgen-CFDT n'était pas favorable à un avancement accéléré. En effet, chaque agent va évoluer maintenant sur deux grades au cours de sa carrière.

Nous dénonçons le report du calendrier de mise en place de ce protocole.

Cette année, le tableau d'avancement proposé s'appuie sur les vestiges de l'ancien système ; cependant, la réévaluation des notes pédagogiques pour les collègues dont l'inspection datait de plus de 3 ans constitue un élément positif

Nous remercions les services du rectorat pour les documents fournis.

Elisabeth Beaumont, Claire Daguenet et Marielle Saint Lo